

Table des matières

1. Conseil des ministres du 17 octobre 2007. Convention entre la France et la République arabe syrienne en matière de fiscalité.....	3
2. Conseil des ministres du 30 janvier 2008. Accord entre la Communauté européenne et ses États membres, les pays des Balkans, l'Islande et la Norvège sur la création d'un espace aérien commun européen.....	3
3. Déclaration conjointe franco-américaine pour un Liban pacifique, souverain, uni et démocratique, le 14 juin 2008.	8
4. Communiqué conjoint de MM. Nicolas Sarkozy, Président de la République, et Bachar Al Assad, Président de la République arabe syrienne, sur les relations franco-syriennes, le processus de paix entre Israël et la Syrie, la situation politique au Liban, les liens euro-syriens et sur l'Union pour la Méditerranée, le 12 juillet 2008.....	9
5. Déclaration commune des chefs d'Etat ou de gouvernement euro-méditerranéen sur les objectifs et moyens du processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, à Paris le 13 juillet 2008.	10
6. Déclaration conjointe de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, et de Sa Majesté le Roi Abdullah II, Souverain du Royaume de Jordanie, sur les relations franco-jordaniennes et sur la situation au Proche-Orient, le 27 août 2008.....	18
7. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 24 mars 2009, sur la nomination de l'ambassadeur de Syrie au Liban.....	20
8. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes en date du 5 mai 2009 sur le contenu des discussions franco-israéliennes, notamment l'appel à la reprise des négociations israélo-palestiniennes en vue de la création d'un Etat palestinien et de la sécurité d'Israël.	20
9. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 24 juin 2009, sur la question israélo-palestinienne.	21
10. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 11 août 2009, sur la libération de Mme Nazak Afschar, collaboratrice du Service culturel de l'Ambassade de France à Téhéran et demandant la libération de Mme Clotide Reiss, une Française détenue en Iran.....	22
11. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 16 août 2009, sur le soutien apporté par la France à Mlle Clotilde Reiss, une Française jugée en Iran.	22
12. Déclaration de M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le bilan du mandat de Karen Abu Zayd en tant que commissaire générale de l'UNRWA, Paris le 22 janvier 2010.	23

13. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 16 mai 2010, sur la libération de Mlle Clotilde Reiss, une Française retenue en Iran depuis juillet 2009.	24
14. Conseil des ministres du 3 août 2010. La coopération internationale du ministère de la culture et de la communication.....	24
15. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 9 décembre 2010, sur les relations franco-syriennes.	25
16. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 16 janvier 2011, sur la situation politique au Liban.	26

1. Conseil des ministres du 17 octobre 2007. Convention entre la France et la République arabe syrienne en matière de fiscalité.

Personnalité, fonction : KOUCHNER Bernard.

FRANCE. Ministre des affaires étrangères et européennes

ti : Le ministre des affaires étrangères et européennes a présenté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu.

2. Conseil des ministres du 30 janvier 2008. Accord entre la Communauté européenne et ses États membres, les pays des Balkans, l'Islande et la Norvège sur la création d'un espace aérien commun européen.

Personnalité, fonction : KOUCHNER Bernard.

FRANCE. Ministre des affaires étrangères et européennes

ti : Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, de ces nobles et aimables voeux. Puisque vous savez parler au nom de tous, je vous remercie donc tous chaleureusement et, à mon tour, je vous présente, pour l'année 2008, des voeux de santé et de bonheur dans le travail comme dans votre vie privée, pour ceux qui savent encore ce que ce mot signifie.

C'est également avec un très grand plaisir, Monsieur le Secrétaire général, que je vous retrouve tous, en tout cas pour la plupart d'entre vous, aujourd'hui rassemblés en compagnie de Rama Yade, de Jean-Pierre Jouyet et de Jean-Marie Bockel et, bien sûr, avec vous Monsieur le Secrétaire général, avec vous, Mesdames et Messieurs les Directeurs, avec mon Directeur de Cabinet et les membres de mon Cabinet. Enfin, avec vous tous, membres des Cabinets des secrétaires d'Etat, sous-directeurs et chefs de services que, hélas, je ne connais pas encore tous personnellement.

Aux agents de France et de l'étranger, aux présents comme aux absents, car ces lieux ne nous permettent pas d'être tous réunis, je veux d'abord vous dire mon estime et ma gratitude. Je connaissais depuis longtemps votre dévouement, mais j'ai pu le mesurer avec plus de proximité, avec plus de poids humain. Durant sept mois, j'ai pu mesurer votre dévouement et votre compétence d'une autre manière. Je pense en particulier à la Direction des Français de l'étranger et à la Sous-direction des Personnes qui a été sollicité jour et nuit ces deux dernières semaines. Je salue son sous-directeur, Patrick Lachaussée.

Comme vous le savez, nous venons d'apprendre que le "Paris-Dakar" renonçait à son exercice de l'année. Ce n'est pas ce que nous demandions mais, en même temps, il était nécessaire de les mettre fortement en garde. Cette nouvelle a été annoncée il y a à peine plus d'une heure, et nous aurons à affronter, sous d'autres formes, des crises de ce type, des alertes, et bien des Français auront à affronter le danger. Je pense d'ailleurs que nous devons adapter notre réponse à ces crises de manière très mécanique - si j'ose dire -, très préventive, certes, mais aussi très opérationnelle.

Cette nouvelle ne me plaît pas, je viens de le dire, mais si nous prenons en compte ces deux

dernières semaines, dont je parlais il y a un instant, si vous mettez, l'une après l'autre, les alertes, les vraies crises et les meurtres, vous vous rendez compte que la trajectoire décrite par ces attaques se rapproche terriblement de nous.

Je voudrais également remercier Gérard Errera, notre nouveau Secrétaire général, d'avoir accepté d'assumer cette lourde fonction. Mon cher Gérard, votre élévation, hier, à la dignité d'ambassadeur de France rappelle justement vos mérites ; ces mérites nous seront très utiles.

Depuis ma nomination, dans les circonstances surprenantes que vous connaissez, les occasions de nous rencontrer ont été, malgré moi, bien peu nombreuses. Je tiens à vous le dire, je le regrette. Ces occasions ont précisément été trop rares pour que je ne saisisse pas celle qui m'est offerte, aujourd'hui, de faire avec vous cet exercice classique et salutaire du bilan et des perspectives.

Le suivi de nombreuses crises internationales, qui constitue évidemment le coeur de notre métier, laisse en effet peu de temps pour des réflexions en profondeur et des réunions de méthode. Je le regrette car c'est pourtant un objectif que je souhaite inscrire plus systématiquement dans mon agenda pour les mois à venir, à travers une réunion hebdomadaire avec les directeurs, à travers des réunions thématiques transversales, ou par points d'étapes avec les rédacteurs sur des sujets précis. Je souhaite cela. Y parviendrai-je ? Nous verrons mais je le souhaite fortement.

Je devrais aussi, je vous le rappelle, me rendre à Nantes au début du mois de février pour prolonger le premier déplacement extrêmement enrichissant que j'y ai fait à la mi-novembre. Ce travail de fond sera plus que jamais nécessaire pour affronter les grands rendez-vous qui nous attendent en 2008. Vous les avez cités, Monsieur le Secrétaire général, permettez-moi de les reprendre.

Parmi ceux-ci, évidemment, nous pensons tous à la Présidence française de l'Union européenne qui sera pour notre Maison l'échéance majeure de cette année ainsi que vous l'avez rappelé et ainsi que je l'ai indiqué. Cela a été commencé par la Présidence slovène, bien évidemment.

Cette Présidence sera tout à la fois, un défi, une épreuve et une chance.

Un défi car, après les succès de la Présidence allemande et de la Présidence portugaise, nous avons l'obligation de réussir ce qui sera, peut-être, la dernière grande Présidence de cette grande première partie du développement de l'Union européenne. Si le Traité de Lisbonne est accepté, vous le savez, les choses changeront à partir du 1er janvier 2009.

Nous avons l'obligation de prouver que nous sommes excellents, nous devons aussi obéir aux vœux du président de la République, ce doit être une grande Présidence que la Présidence française. Des échéances capitales pour l'avenir de l'Europe nous attendent, Jean-Pierre Jouyet et moi-même particulièrement, mais elles nous attendent tous. Je ne doute pas que nous saurons mettre tout notre talent, toute notre intelligence au service de cette ambition exaltante. Exaltante mais, reconnaissons-le, exigeante pour nous tous. Cette Présidence imposera bien sûr une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble du personnel de la Maison, à Paris comme dans nos postes. Je salue d'ailleurs nos personnels qui, déjà sous la Présidence slovène, dans 110 pays, sont à la disposition de nos amis. Demain soir, je vais voir la Présidence slovène et nous envisagerons les développements. Mais si on songe ne serait-ce qu'à ce qui s'est passé ces derniers jours au Kenya et au Pakistan, ce sont nos ambassadeurs qui furent aux premières loges et le seront encore demain. C'est donc commencé.

Cette Présidence, nous devons en avoir conscience, sera aussi, j'en suis certain, une chance pour notre diplomatie. Au premier rang, en Europe et dans le monde, nous aurons là une opportunité unique de faire avancer nos idées, de porter nos valeurs et de confirmer, après le succès du Traité européen simplifié devenu Traité de Lisbonne, notre capacité d'influence retrouvée. Dans la presse

internationale, nul ne doute de cette influence retrouvée.

Mesdames et Messieurs, vous connaissez la diplomatie comme moi et même mieux que moi. Je ne tenterai donc pas de vous faire croire que la présidence de l'Union européenne nous occupera totalement. Ce serait trop simple et sans doute simpliste pour des esprits avides d'aventures tels que les vôtres. Et, d'ailleurs, c'est une recommandation que j'ai bien notée au passage : plus de conformisme ! Merci car nous savons qu'en 2008, encore, des crises solliciteront notre diplomatie. Certaines, bien sûr, nous sont encore inconnues mais d'autres, qui sont prévisibles, ne seront pas forcément les plus simples à gérer. Je pense tout d'abord à l'arc de crise Irak, Iran et Pakistan, et nous devrions y ajouter le Maghreb et poursuivre avec la Mauritanie.

Dans ces pays, s'entremêlent tensions religieuses, rivalités ethniques, influences étrangères et risque nucléaire.

Je reviens du Pakistan où j'ai pu constater sur place la complexité d'une situation qui nous concerne directement.

Pas seulement comme représentants de la démocratie ou de l'Europe, mais parce que nos troupes sont en Afghanistan, à deux pas, et que les rapports entre l'Afghanistan et le Pakistan nous concernent évidemment, plus encore que d'autres.

Il faudra déployer des trésors d'intelligence, d'audace et d'inventivité. Le même constat vaut d'ailleurs pour ces autres pays dont le sort nous concerne directement, à savoir l'Irak et l'Iran.

Le Proche-Orient est une autre région qui devra en 2008 mobiliser toute notre attention, faisant suite à Annapolis et au succès de la conférence de Paris sur l'aide à la Palestine. Il ne s'agit pas vraiment, là non plus, d'une diplomatie immobile. Cela n'a pas été noté, la somme récoltée de 7,4 milliards d'euros est un record absolu.

Pour ceux qui se trouvaient avec nous au Centre de Conférence Internationale, ce qui nous a touchés, ce n'est pas l'aide des pays du Golfe, qui a été plutôt mesurée en reproduisant l'aide de l'année dernière, c'est l'intervention et la participation des petits pays, et même des plus pauvres. J'ai retenu bien sûr le Sénégal avec 200 000 euros. C'était touchant et très important. J'ai retenu également les deux millions offerts par Chypre. Deux millions par rapport au budget de ce pays, c'est colossal et Chypre est un pays déchiré.

Il y a donc eu une vraie participation et un espoir. Nous devons cette année mettre tout en oeuvre pour encourager MM. Olmert et Abbas à trouver des compromis que nul ne peut leur imposer. Il y a, à travers le monde, un vent de scepticisme sur ce processus. Nous devons reprendre cette affaire, vous devez reprendre cela en charge, à coeur. Il n'y a pas de raison de dire que ce processus de paix ne fonctionnera pas puisque les autres n'ont pas réussi. Mais alors, qu'est-ce qui fonctionnera ? A quel moment ferons-nous un effort suffisant pour y croire et pousser nos amis palestiniens et nos amis israéliens, qui n'en ont pas besoin, ils le font. Du côté israélien, il y a encore du scepticisme. Il y a donc une démarche psychologique et pas seulement technique, inventive, diplomatique, une démarche personnelle de chacun d'entre vous, d'entre nous, pour tenter de remettre les choses en mouvement, dans le dynamisme et dans l'espérance.

Nous avons la chance d'avoir en face de nous des dirigeants courageux, qui nous autorisent à croire que le moment est historique. Nous devons être à la hauteur de l'espoir immense d'un Etat palestinien, comme nous le fûmes à la conférence de Paris. Sur le Liban, également, il nous faudra continuer notre travail patient et ingrat, mais indispensable, de dialogue sans exclusive avec l'ensemble des acteurs de la crise politique. Ce n'est pas facile, surtout avec la Syrie, nous le savons,

mais nous devons continuer.

Dernière région dont les crises devraient nous mobiliser en 2008, il s'agit de l'Afrique. Il nous faudra d'abord réussir le déploiement de l'EUFOR au Tchad et en Centrafrique et celui de la force hybride au Darfour. Ces deux opérations constitueront, mes chers amis, pour la France un très grand succès diplomatique. Mais si vraiment, après huit ou neuf mois, nous parvenons à mettre des deux côtés de la crise du Darfour, une force hybride : Union Africaine-ONU, et une force européenne au Tchad, que pouvait-on faire de mieux ? C'est parfait.

Il y a quelques jours, nous étions en Egypte avec le président de la République, le départ des troupes égyptiennes est prévue pour le 5 janvier. L'arrivée au Darfour des 1.400 premiers soldats égyptiens de la Force hybride est prévue le 12 janvier. C'est trop lent mais cela commence et qui l'a fait ? C'est la Conférence de Paris. Qui a fait que cette résolution a été votée à l'unanimité du Conseil de sécurité ? Ce sont les Français. Qui a pensé à construire une force européenne, au moment où l'Europe de la Défense est si difficile à mettre en oeuvre ? C'est nous.

Je ne parle pas de la Côte d'Ivoire ni du Kenya, mais regardez ce dernier. Que faut-il faire ? Faut-il les laisser s'assassiner ? Se tourner vers l'Union africaine ? C'est ce que nous faisons et le président de l'OUA ne peut même pas y entrer pour le moment. Ne faut-il pas s'en occuper ? Ne faut-il pas s'ingérer ? Serait-ce mal venu que des forces étrangères à l'Afrique viennent séparer les combattants ? Peut-on accepter que ces personnes meurent ? Non. Que devons-nous inventer ? Je n'en sais rien.

Mais c'est aussi un peu la fin de ce que vous avez salué, merci Monsieur le Secrétaire général, comme l'invention de l'ingérence, devenue responsabilité de protéger. On en voit les limites, au Darfour comme au Tchad, et on les voit au Kenya où il n'y a rien. Il nous faut inventer la suite du droit d'ingérence, c'est une tâche essentielle. C'est vrai, il faut convaincre les forces locales de le faire à notre place. C'est très difficile.

Mesdames et Messieurs, chacune de ces crises exigera de nous des qualités et des actions variées. Mais toutes devront être abordées avec les mêmes priorités : d'abord la sécurité de nos compatriotes, et le souci de relayer les initiatives politiques et diplomatiques au niveau français et européen, à New York et sur le terrain, en proposant notre assistance, notre savoir-faire, notre expertise - votre expertise.

Ce programme peut sembler bien lourd et, pourtant, il est terriblement incomplet. Le Quai d'Orsay n'est pas seulement le ministère de la gestion des crises, même si cela nous occupe beaucoup. Il est aussi celui de la mondialisation, celui qui déchiffre la grammaire de notre monde complexe, celui qui anticipe les grandes évolutions du temps, celui aussi qui fait pour nos compatriotes le travail nécessaire d'explication et de familiarisation avec un monde global et complexe, rapide et changeant, inconnu et passionnant. Celui des hommes et des femmes qui savent de quoi ils parlent - ce qui n'est pas assez souligné -, celles et ceux qui connaissent les pays dont ils ont la responsabilité et qui ne proposent ni ne décident sans connaître.

Je souhaite notamment que 2008 soit pour nous l'occasion de lancer quatre grands chantiers qui ont été évoqué par notre Secrétaire général et qui nous permettront de percevoir, avec plus de précision, plus d'efficacité et plus d'avance encore ces grandes évolutions.

Je souhaite tout d'abord relancer une réflexion française sur la sécurité collective et la prolifération. Cette réflexion devra aboutir à des propositions concrètes, audacieuses et réalistes.

Je souhaite également doter notre ministère d'une véritable capacité d'analyse du facteur religieux, ce que nous ne faisons que de manière trop succincte, trop désordonnée ou trop aléatoire. J'ai

d'ailleurs beaucoup apprécié l'effort du groupe réuni autour de mon vieil ami Régis Debray. C'est peut-être dans ce sens, en particulier, qu'il nous faut continuer. Mais vous proposerez d'autres choses.

Je souhaite que nous entreprenions un travail du même type sur tous les enjeux liés à la démographie mondiale et à ses conséquences géostratégiques. Pas seulement l'émigration.

Je souhaite, enfin, que le Département ait sa place, trouve sa place, conquière sa place dans les négociations internationales sur l'environnement.

Ces quatre grands chantiers, vous vous en doutez, ne sont pas des préoccupations d'un jour ou d'un événement. Ils devront, au contraire, irriguer peu à peu l'ensemble de vos travaux et de nos réflexions, et s'imposer progressivement comme des grilles d'intelligence privilégiées du monde. Je suis convaincu que nous aurons-là une matière extrêmement précieuse pour enrichir notre approche de l'ensemble des dossiers dans le cadre de ce ministère de la mondialisation auquel j'aspire.

Mesdames et Messieurs, une fois ces ambitions énoncées, je voudrais en venir maintenant à vous, à ce ministère auquel je demande tant et dont je sais les inquiétudes qui viennent d'être rappelées par notre Secrétaire général.

Je sais que cette maison est parfois traversée de doutes. Je sais enfin que vous êtes soucieux de l'érosion continue de nos moyens, préoccupés aussi par l'évolution des carrières et des promotions.

J'entends y répondre d'abord en reformulant, comme vous l'avez souhaité, le rôle, la place et les missions du Quai d'Orsay au sein de l'appareil d'Etat ; c'est l'ambition du Livre blanc dont vous avez rappelé les objectifs. J'insiste là-dessus : ce Livre blanc n'est certainement pas un énième exercice de réforme imposé - d'ailleurs, ce n'est le genre ni de M. Juppé ni de M. Schweitzer -, mais bien l'opportunité d'une vaste réflexion collective sur votre métier. C'est ainsi que je l'ai souhaité et c'est ainsi que nous travaillons aujourd'hui, avec bon nombre d'entre vous, sous la direction des deux présidents dont je viens de rappeler les noms.

La Révision générale des politiques publiques, plus connue sous l'acronyme barbare de RGPP, est, comme vous l'avez rappelé, l'autre outil dont j'entends me servir pour répondre aux angoisses de cette Maison. Cela paraît paradoxal car ils ont une mission évidemment tournée vers l'économie, nous le savons. Je crois que c'est une chance et que cet exercice important doit être envisagé non comme une contrainte devant conduire à de nouveaux sacrifices - même si des économies sont inévitables -, mais bien comme un levier essentiel à la redéfinition de notre identité. C'est en effet ce levier qui nous permettra d'engager la réorganisation de fond dont ce ministère a besoin, qu'il s'agisse de son organigramme ou de sa politique des ressources humaines. Dans les deux cas, je suis convaincu comme vous, Monsieur le Secrétaire général, que nous devons privilégier la réactivité, la mobilité, l'ouverture, les échanges. C'est ainsi que le ministère retrouvera toute sa place de coordination de l'action extérieure de la France.

Tous ces chantiers, Mesdames et Messieurs, nous permettront, j'en suis sûr, d'avancer dans la seule vraie réponse aux inquiétudes que j'évoquais à l'instant : la redéfinition du rôle du ministère au sein de l'Etat comme dans les rapports internationaux. C'est un travail pour lequel l'apport de chacun sera déterminant. Je sais qu'il faudra de l'argent. Je ne suis pas sûr de le trouver cette année. Mais l'année prochaine et dans les années qui viennent, nous devons, chacun d'entre nous, convaincre que pour que la mondialisation ou la globalisation servent à la France, il nous faut un ministère adapté, même s'il faudra travailler avec d'autres ministères, plus encore qu'auparavant. Ce travail sera long, mais c'est un travail dans lequel nous avons tous beaucoup à gagner car il nous permettra de mieux faire apparaître vos compétences irremplaçables - encore une fois, vous parlez, vous agissez à partir

d'une connaissance irremplaçable que les autres ministères ne possèdent pas. Si nous voulons parler du monde, c'est avec vous que nous le ferons. Si nous voulons que la France tienne une place différente dans le monde, mieux adaptée à sa place, à son rang et à ses besoins, c'est avec vous qu'il faudra le faire, bien sûr, mais également avec les entreprises, les collectivités et nos concitoyens qui tous ont un besoin croissant de compréhension et d'action sur le monde.

Mesdames et Messieurs, je voudrais pour finir vous dire deux mots de nos méthodes de travail. Je vous l'ai dit à l'instant, je souhaite que nous soyons capables de les améliorer, via notamment un travail plus direct avec les directions ; des réunions, si possible hebdomadaires, avec les directeurs ; un regroupement de nos Cabinets que nous envisagerons ; une responsabilité accrue de coordination confiée au nouveau Secrétaire général ; des dossiers moins volumineux, plus opérationnels. Je sais pouvoir compter sur vous et en particulier sur Gérard Errera pour cela.

Je voudrais surtout que nous soyons capables d'être plus réactifs que jamais, capables de nous remettre en cause et de nous adapter sans cesse à des défis qui seront par définition toujours inédits.

J'ai aimé entendre notre Secrétaire général évoquer sa crainte du conformisme et de la complaisance. J'ai aimé qu'il en appelle à la solidarité entre nous. J'ai aimé qu'il évoque la nécessité de la colère. Ce sont ces passions, ces ambitions et ces réflexes, débarrassés d'une prudence virant parfois à la pusillanimité, que je veux ressentir en chacun de vous avec leur corollaire : l'invention. Si nous n'avons plus de conformisme, il faut avoir de l'invention, sinon, c'est plat.

Mesdames et Messieurs, il est encore trop tôt, après huit mois à peine, pour savoir si nos initiatives seront toutes couronnées de succès. Elles ne le seront d'ailleurs pas toutes. Je le dis devant Daniel Parfait, une espérance à l'égard des trois libérations a été déçue. Il faut continuer et, depuis longtemps, nous disons à ceux qui ne l'entendent pas que nous n'aurons pas de succès tant que nous ne parviendrons pas à ménager une entente meilleure entre M. Chavez et M. Uribe.

En tout cas, je tiens à vous dire, car je le crois profondément, que nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons lancé ensemble. Nous le savons, ce n'est pas ici que nous le constaterons, mais le flux viendra jusqu'à la France dans le reste de l'Europe et dans le monde.

Encore une fois, je veux vous remercier chacun d'entre vous pour le travail accompli et pour celui qui reste à faire. Je pense en particulier au directeur politique, Gérard Araud ; à la directrice de la DGCID, Anne Gazeau-Secret ; au directeur des Français de l'étranger, Alain Catta ; à tous les directeurs géographiques ; à la DCI ; aux directions des affaires stratégiques et des Nations unies ; à la PESC ; à la DAH ; à la DGA ; à tout le monde et, bien sûr, à tous les sous-directeurs, rédacteurs, agents qui contribuent à ces opérations et dont je salue le travail et que je souhaite pouvoir emmener plus souvent dans certains des voyages que nous faisons..

Merci, serrons les rangs, parlons-nous plus et bonne année à vous tous.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 8 janvier 2008

3. Déclaration conjointe franco-américaine pour un Liban pacifique, souverain, uni et démocratique, le 14 juin 2008.

Circonstances : Visite officielle de M. George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, à

Paris les 13 et 14 juin 2008

ti : Nous réaffirmons que les États-Unis et la France maintiendront leur solide partenariat en vue d'un Liban pacifique, souverain, indépendant, uni et démocratique.

Nous nous félicitons de l'élection du Président Michel SLEIMANE et de la désignation de Fouad SINIORA comme Premier Ministre.

Nous soutenons l'accord de Doha et ses objectifs, et nous rendons hommage au Qatar et à la Ligue arabe pour leurs efforts couronnés de succès. Nous appelons de nos vœux la mise en oeuvre totale de cet accord, notamment en ce qui concerne la nécessité de trouver rapidement un accord sur un gouvernement d'union nationale.

Dans l'intérêt des relations de bon voisinage que nous souhaitons voir s'établir entre la Syrie et le Liban, sur la base du respect, de l'égalité, de la sécurité et de la souveraineté, nous considérons qu'il est important que les deux pays établissent rapidement entre eux des relations diplomatiques à part entière.

Nous demandons instamment la mise en oeuvre de bonne foi de toutes les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le Liban et le soutien à l'enquête internationale et à la création d'un tribunal spécial.

Nous réaffirmons le soutien des États-Unis et de la France au gouvernement central du Liban et à ses institutions, y compris à l'armée libanaise.

4. Communiqué conjoint de MM. Nicolas Sarkozy, Président de la République, et Bachar Al Assad, Président de la République arabe syrienne, sur les relations franco-syriennes, le processus de paix entre Israël et la Syrie, la situation politique au Liban, les liens euro-syriens et sur l'Union pour la Méditerranée, le 12 juillet 2008.

Circonstances : Sommet de Paris pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008

ti :

Le président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, et le président de la République arabe syrienne, M. Bachar Al Assad, ont fait un large tour d'horizon, évoquant les questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt commun.

A la lumière des développements régionaux positifs, les deux présidents sont convenus d'un plan de travail pour assurer la relance des relations bilatérales, avec comme objectif commun de renforcer les liens politiques, économiques et culturels entre les deux pays, notamment dans le domaine éducatif, académique et linguistique.

Dans ce cadre, le président français se rendra en Syrie à l'invitation du président Bachar Al Assad, avant la mi-septembre 2008.

Cette visite sera préparée par un déplacement à Paris du vice-Premier ministre, M. Dardari, les 21 et 22 juillet à Paris et par une visite à Damas du ministre français des Affaires étrangères, M. Bernard

Kouchner.

Les deux présidents ont souligné l'importance du volet syro-israélien du processus de paix et ont noté les progrès déjà accomplis dans le cadre des pourparlers indirects tenus entre la Syrie et Israël sous l'égide de la Turquie.

Le président syrien a souhaité que la France, avec les Etats-Unis, puisse apporter toute sa contribution à un futur accord de paix entre Israël et la Syrie, dans la phase de négociation directe comme dans la mise en oeuvre de l'accord, y compris pour les arrangements de sécurité qui pourraient être nécessaires. Le président français a marqué la disponibilité de la France à répondre à toute demande en ce sens, si les parties y trouvaient intérêt.

Les deux présidents renouvellent leur plein soutien à l'Accord de Doha. Le Président français s'est félicité de la forte détermination du président syrien à établir des relations diplomatiques avec le Liban, après la formation d'un gouvernement d'union nationale libanais.

Le président français, au nom de la présidence du Conseil européen, engagera les procédures appropriées en vue de la signature de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Syrie, et du lancement du processus de ratification aussitôt que possible.

Les deux pays coopéreront de manière active pour assurer le succès de l'Union pour la Méditerranée.

5. Déclaration commune des chefs d'Etat ou de gouvernement euro-méditerranéen sur les objectifs et moyens du processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, à Paris le 13 juillet 2008.

Circonstances : Sommet de Paris pour la Méditerranée, le 13 juillet 2008

ti : Les chefs d'Etat ou de gouvernement euro-méditerranéens réunis à Paris le 13 juillet 2008, animés par la volonté politique commune de relancer les efforts afin de transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité décident d'adopter la déclaration commune figurant ci-après :

Le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée, qui s'appuie sur la déclaration de Barcelone et les objectifs de paix, de stabilité et de sécurité qui y sont énoncés, ainsi que sur l'acquis du Processus de Barcelone, est un partenariat multilatéral visant à accroître le potentiel d'intégration et de cohésion régionales. Les chefs d'Etat ou de gouvernement rappellent également la place centrale qu'occupe la Méditerranée dans les préoccupations politiques de tous les pays. Ils soulignent que la responsabilité du processus doit être mieux partagée entre tous les participants, et qu'il convient de rendre ce processus plus pertinent et plus concret aux yeux des citoyens.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont la conviction commune que cette initiative peut jouer un rôle important pour ce qui est de relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, comme : le développement économique et social ; la crise mondiale dans le domaine de la sécurité alimentaire ; la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique et la désertification, en vue de favoriser le développement durable ; l'énergie ; les migrations ; le terrorisme et l'extrémisme ; la promotion du dialogue interculturel.

Cette initiative englobera tous les Etats membres de l'Union européenne et la Commission européenne, ainsi que les autres Etats (membres et observateurs) du Processus de Barcelone. La Ligue arabe sera invitée aux réunions du Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, selon sa participation au Processus de Barcelone. Le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée est heureux d'accueillir la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Monaco et le Monténégro, qui ont accepté l'acquis du Processus de Barcelone.

Une ambition stratégique pour la Méditerranée

1. L'Europe et les pays méditerranéens sont unis par des liens historiques, géographiques et culturels mais, plus encore, par une ambition commune, qui est de bâtir ensemble un avenir de paix, de démocratie, de prospérité et de compréhension humaine, sociale et culturelle. Pour atteindre ces objectifs communs, les participants conviennent de poursuivre avec un regain de dynamisme leurs efforts en faveur de la paix et de la coopération, d'analyser leurs problèmes communs et de transformer ces bonnes intentions en actions, dans le cadre d'un partenariat renouvelé pour le progrès.
2. Les chefs d'Etat ou de gouvernement soulignent l'importance du rôle joué depuis 1995 par le Processus de Barcelone, qui constitue l'instrument central des relations euro-méditerranéennes. Ce processus, qui représente un partenariat englobant trente-neuf gouvernements et plus de 700 millions de personnes, a offert un cadre propice à une action et un développement constants. Le Processus de Barcelone est la seule enceinte dans laquelle l'ensemble des partenaires euro-méditerranéens procèdent à des échanges de vues et participent à un dialogue constructif. Il traduit un engagement résolu en faveur de la paix, de la démocratie, de la stabilité régionale et de la sécurité à travers la coopération et l'intégration régionales. Le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée vise à tirer parti de ce consensus pour que soient poursuivies la coopération, les réformes politiques et socioéconomiques et la modernisation, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté de chacun.
3. Les chefs d'Etat ou de gouvernement soulignent qu'il est important que la société civile, les autorités locales et régionales et le secteur privé participent activement à la mise en oeuvre du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée.
4. Afin de tirer parti des possibilités offertes par un cadre renforcé de coopération multilatérale, les chefs d'Etat ou de gouvernement décident de lancer un partenariat renforcé - le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée.
5. Cette initiative traduit également une aspiration commune à instaurer la paix ainsi que la sécurité au niveau régional conformément à la déclaration de Barcelone de 1995, qui favorise, entre autres, la sécurité régionale en oeuvrant en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi les engagements des parties au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploient à établir, au Proche-Orient, une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit dotée d'un système de vérification mutuelle efficace. En outre, les parties envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation

excessive d'armes conventionnelles ; s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CCW ; favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre elles et soutiendront les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale ; étudieront les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les parties en vue de la création d'un "espace de paix et de stabilité en Méditerranée", y compris la possibilité à terme de mettre en oeuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen.

6. Cette initiative montre la volonté résolue des partenaires de favoriser le développement des ressources humaines et l'emploi, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, y compris la réduction de la pauvreté; les chefs d'Etat ou de gouvernement soulignent qu'ils sont déterminés à renforcer la démocratie et le pluralisme politique par le développement de la participation à la vie politique et l'adhésion à l'ensemble des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ils affirment également leur ambition de bâtir un avenir commun fondé sur le plein respect des principes démocratiques, des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, consacrés par les instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, comme la promotion des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, le renforcement du rôle des femmes dans la société, le respect des minorités, la lutte contre le racisme et la xénophobie, ainsi que la promotion du dialogue culturel et de la compréhension mutuelle.

7. Les chefs d'Etat ou de gouvernement réaffirment leur soutien au processus de paix israélo-palestinien, comme mentionné lors de la réunion ministérielle euro-méditerranéenne tenue à Lisbonne en novembre 2007, et conformément au processus d'Annapolis. Ils rappellent que la paix au Proche-Orient requiert une solution globale et se réjouissent, à cet égard, de l'annonce selon laquelle la Syrie et Israël ont engagé des pourparlers de paix indirects sous les auspices de la Turquie, conformément aux termes de référence de la conférence de Madrid pour la paix.

8. Les chefs d'Etat ou de gouvernement réaffirment leur condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que leur détermination à l'éradiquer et à lutter contre ceux qui le soutiennent; ils sont déterminés à mettre intégralement en oeuvre le Code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme afin d'améliorer la sécurité de tous les citoyens dans un cadre qui assure le respect de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme, en particulier au moyen de politiques de lutte contre le terrorisme plus efficaces et d'une coopération plus étroite pour faire cesser toutes les activités terroristes, protéger les cibles potentielles et gérer les conséquences des attentats. Ils soulignent qu'il faut agir sur les facteurs qui favorisent la propagation du terrorisme sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations et sans réserve, quels qu'en soient les auteurs, les cibles et les finalités. Ils rappellent aussi qu'ils rejettent totalement les tentatives d'associer une religion ou une culture, quelle qu'elle soit, au terrorisme, et confirment qu'ils sont résolus à tout mettre en oeuvre pour résoudre les conflits, mettre fin aux occupations, lutter contre l'oppression, réduire la pauvreté, promouvoir les Droits de l'Homme et la bonne gestion des affaires publiques, améliorer la compréhension interculturelle et garantir le respect de toutes les religions et croyances. Ces actions servent directement les intérêts de tous les peuples de la région Euromed et vont à l'encontre de ceux des terroristes et de leurs réseaux.

Portée et principaux objectifs

9. Les chefs d'Etat ou de gouvernement conviennent que le défi qui se pose au Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée consiste à renforcer les relations multilatérales, à accroître le partage de la responsabilité du processus, à fonder la gouvernance sur l'égalité de toutes les parties et à traduire le processus en projets concrets qui soient davantage visibles pour les

citoyens. Le moment est venu d'insuffler un élan nouveau et durable au Processus de Barcelone. Des efforts accrus et de nouveaux catalyseurs sont maintenant nécessaires pour traduire les objectifs de la déclaration de Barcelone en résultats tangibles.

10. Le partenariat euro-méditerranéen demeure un processus ouvert à tous inspiré dans tous ses aspects par le principe du consensus et dont les modalités en matière de projets seront déterminées lors de la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères, qui se tiendra en novembre 2008.

11. Le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée s'appuiera sur l'acquis du Processus de Barcelone, dont il renforcera les réalisations et les éléments fructueux. La déclaration de Barcelone, ses objectifs et les domaines de coopération qu'elle prévoit restent d'actualité et les trois chapitres sur lesquels porte la coopération (dialogue politique, coopération économique et libre-échange, et dialogue humain, social et culturel) demeureront au centre des relations euro-méditerranéennes. Le programme de travail quinquennal adopté lors du sommet qui s'est tenu à Barcelone en 2005 à l'occasion du 10^e anniversaire du partenariat euro-méditerranéen (notamment le quatrième chapitre auquel il a alors été décidé d'étendre la coopération, à savoir: la migration, l'intégration sociale, la justice et la sécurité) et les conclusions de toutes les réunions ministérielles resteront applicables. Les chefs d'Etat ou de gouvernement reconnaissent les avancées et les avantages économiques liés à la création, d'ici 2010 et au-delà, d'une zone de libre-échange approfondie dans la région euro-méditerranéenne, et au renforcement de l'intégration économique régionale dans toutes ses dimensions. Ils sont favorables aux grandes lignes de la feuille de route Euromed en matière de commerce jusqu'en 2010 et au-delà et, plus particulièrement, à une réflexion sur la création d'un mécanisme de facilitation des échanges souple, efficace et favorable au monde des affaires, qui permettrait d'accroître la transparence et les possibilités de commerce et d'investissement.

12. Les chefs d'Etat ou de gouvernement soulignent que le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée vise à bâtir un avenir de paix et de prospérité partagée dans toute la région par la mise en oeuvre de projets qui renforceront le flux des échanges entre les citoyens de l'ensemble de la région. A cet égard, ils conviennent que cette initiative comporte une dimension humaine et culturelle. Ils soulignent la volonté de faciliter la circulation légale des personnes. Ils insistent sur le fait que promouvoir des migrations légales correctement gérées dans l'intérêt de toutes les parties concernées, lutter contre les migrations clandestines et favoriser les liens entre les migrations et le développement sont des sujets d'intérêt commun qu'il convient de traiter selon une approche globale, équilibrée et intégrée.

13. Le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée viendra compléter les relations bilatérales que l'Union européenne entretient avec ces pays (Les pays concernés sont les suivants : l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Mauritanie, Monaco, le Maroc, l'Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie ; la Croatie et la Turquie, les pays candidats participant à des négociations d'adhésion à l'UE ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, et le Monténégro, candidats potentiels à l'adhésion à l'UE ; la Libye, invitée par la présidence depuis la réunion ministérielle Euromed de Stuttgart (1999)), qui continueront d'exister dans les cadres d'action actuels, comme les accords d'association, les plans d'action de la politique européenne de voisinage et, dans le cas de la Mauritanie, le groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Sa cohérence et sa complémentarité avec la stratégie commune Afrique-UE seront en outre assurées. Tout en complétant les actions relatives à sa dimension régionale, le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée sera indépendant de la politique d'élargissement de l'Union européenne, des négociations d'adhésion et du processus de préadhésion.

14. Le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée imprime un nouvel élan au Processus de Barcelone d'au moins trois façons très importantes :

- en rehaussant le niveau politique des relations de l'Union européenne avec ses partenaires méditerranéens ;
- en prévoyant un meilleur partage de la responsabilité de nos relations multilatérales ; et
- en rendant ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires, utiles pour les citoyens de la région.

Renforcement des relations

15. Ces chefs d'Etat ou de gouvernement décident d'organiser des sommets bisannuels. Ces sommets devraient aboutir à une déclaration politique et une brève liste de projets régionaux concrets à lancer. Les conclusions devraient entériner un vaste programme de travail biennal pour le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée. Des réunions des ministres des Affaires étrangères se tiendront chaque année afin de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des conclusions du sommet, de préparer les prochaines réunions au sommet et, le cas échéant, d'approuver de nouveaux projets.

16. Les réunions au sommet devraient se tenir alternativement dans l'Union européenne et dans les pays partenaires méditerranéens. Le pays hôte devrait être choisi par consensus. Tous les pays participant à l'initiative seront invités aux sommets, aux réunions ministérielles et aux autres réunions plénières du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée.

17. L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) sera l'expression parlementaire légitime du Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée. Les chefs d'Etat ou de gouvernement soutiennent sans réserve le renforcement du rôle de l'APEM dans ses relations avec les partenaires méditerranéens.

18. La Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures contribuera effectivement, en tant qu'institution euro-méditerranéenne, à la dimension culturelle de l'initiative, en coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations unies.

Meilleur partage des responsabilités et gouvernance institutionnelle

19. Les chefs d'Etat ou de gouvernement conviennent de mettre en place une coprésidence et décident également qu'un secrétariat paritaire sera établi. Tous les membres du Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée auront la possibilité de participer aux coprésidences et au secrétariat.

20. Il convient de conserver les structures actuelles du Processus de Barcelone, qui devront être adaptées lorsque de nouvelles modalités auront été définies par les ministres euro-méditerranéens des Affaires étrangères.

Coprésidence

21. Les chefs d'Etat ou de gouvernement créent une coprésidence afin d'améliorer l'équilibre et la responsabilité commune de leur coopération. L'un des présidents sera originaire de l'Union européenne et l'autre d'un pays partenaire méditerranéen. Le principe de la coprésidence s'appliquera aux sommets, à toutes les réunions ministérielles, aux réunions des hauts fonctionnaires, au comité permanent conjoint et, lorsque cela sera possible, aux réunions d'experts/ad hoc dans le cadre de l'initiative.

22. La nouvelle coprésidence

- devra, en ce qui concerne l'Union européenne, être compatible avec la représentation extérieure de l'Union européenne conformément aux dispositions du traité qui sont en vigueur ;
- sera, pour ce qui concerne la Méditerranée, exercée par un coprésident choisi par consensus, pour une période non renouvelable de deux ans.

Gouvernance institutionnelle et secrétariat

23. Les chefs d'Etat ou de gouvernement décident de mettre en place de nouvelles structures institutionnelles qui contribueront à la réalisation des objectifs politiques de cette initiative, qui consistent notamment à renforcer le partage des responsabilités, rehausser le niveau politique des relations euro-méditerranéennes et mettre le processus en évidence grâce à des projets.

24. Ils décident de créer un secrétariat conjoint pour le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, qui occupera une place centrale au sein de l'architecture institutionnelle. Le secrétariat insufflera un nouvel élan au processus, pour ce qui est de l'identification, du suivi et de la promotion des projets ainsi que de la recherche de partenaires. Le financement et la mise en oeuvre des projets se feront au cas par cas. Le secrétariat assurera une concertation opérationnelle avec toutes les structures du processus, y compris en élaborant des documents de travail pour les instances de décision. Il aura une personnalité juridique distincte et un statut autonome.

25. Le mandat confié au secrétariat sera de nature technique, tandis que les ministres des Affaires étrangères et les hauts fonctionnaires continueront à assumer la responsabilité politique pour tous les aspects de l'initiative.

26. Le Comité permanent conjoint, qui sera basé à Bruxelles, apportera son concours aux réunions des hauts fonctionnaires et à leur préparation, et en assurera le suivi adéquat ; il pourra aussi servir de mécanisme de réaction rapide dans le cas où surviendrait, dans la région, une situation exceptionnelle nécessitant la consultation des partenaires euro-méditerranéens.

27. Les hauts fonctionnaires continueront à se réunir régulièrement afin de préparer les réunions ministérielles, y compris les projets à approuver, de recenser et d'évaluer les progrès accomplis dans tous les volets du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée et de soumettre le programme de travail annuel aux ministres des Affaires étrangères.

28. Les détails du mandat de la nouvelle structure institutionnelle, le fonctionnement de la coprésidence ainsi que la composition, le siège et le financement du secrétariat, seront arrêtés par consensus par les ministres des Affaires étrangères en novembre 2008, sur la base de discussions approfondies et des propositions présentées par tous les partenaires.

Projets

29. Le processus de sélection des projets répondra aux objectifs de paix, de sécurité et de stabilité énoncés dans la déclaration de Barcelone. Les partenaires créeront un environnement propice à la mise en oeuvre de projets, en tenant compte du caractère régional, sous-régional et transnational des projets proposés ainsi que de leur taille, de leur pertinence et de leur intérêt pour les parties qui y participent, conformément à la portée et aux principaux objectifs de l'initiative. Il sera tenu compte de la capacité des projets à promouvoir un développement équilibré et durable ainsi que l'intégration, la cohésion et les interconnexions régionales et sous-régionales et la faisabilité

financière des projets, notamment le recours le plus large possible au financement et à la participation du secteur privé, sera privilégiée. Les hauts fonctionnaires définiront les critères de sélection des projets, qui seront soumis à l'approbation des ministres des Affaires étrangères.

30. Les chefs d'Etat ou de gouvernement soulignent le potentiel qu'offre la coopération renforcée grâce au principe des projets à géométrie variable, conformément à la portée et aux principaux objectifs de l'initiative. Cette approche permettra aux pays membres qui ont des affinités, des objectifs communs ou des complémentarités de dynamiser le processus et d'atteindre les objectifs de la déclaration de Barcelone.

Financement

31. Le Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée mobilisera des moyens de financement supplémentaires pour la région, essentiellement par l'intermédiaire de projets régionaux et sous-régionaux. Sa capacité à attirer des moyens financiers supplémentaires en faveur de projets régionaux, assortie d'un haut niveau de coordination entre les donateurs, constituera sa valeur ajoutée, le financement provenant essentiellement des sources suivantes : participation du secteur privé; contributions du budget de l'Union européenne et de tous les partenaires ; contributions d'autres pays, d'institutions financières internationales et d'entités régionales ; facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP); l'enveloppe I EVP Euro-Med, la facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage et l'instrument de coopération transfrontalière de l'IEVP, ainsi que les autres instruments applicables aux pays visés par l'initiative, pour lesquels les règles de sélection et de procédure habituelles resteront d'application.

Observations finales

32. Les participants soulignent que le Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée est une occasion historique de revitaliser le processus de partenariat euro-méditerranéen et de lui conférer une dimension renforcée. Le succès de cette initiative dépendra aussi, en dernière analyse, des citoyens, de la société civile et de la participation active du secteur privé.

33. Les chefs d'Etat ou de gouvernement invitent les ministres des Affaires étrangères à mettre au point, lors de leur prochaine rencontre en novembre, les modalités de la mise en place institutionnelle de cette initiative. Ces nouvelles structures devraient être pleinement opérationnelles avant la fin 2008. Tous les pays participants et la Commission européenne travailleront en étroite coordination pour atteindre cet objectif.

ANNEXE

L'avenir de la Région euro-méditerranéenne réside dans l'amélioration du développement socio-économique, la solidarité, l'intégration régionale, le développement durable et la connaissance. Il est nécessaire d'étendre la coopération dans des domaines tels que le développement des entreprises, le commerce, l'environnement, l'énergie, la gestion de l'eau, l'agriculture, la sécurité des aliments, la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, les transports, les questions maritimes, l'enseignement, la formation professionnelle, les sciences et les technologies, la culture, les médias, la justice et le droit, la sécurité, la migration, la santé, le renforcement du rôle des femmes dans la société, la protection civile, le tourisme, l'urbanisme, les ports, la coopération décentralisée, la société de l'information et les pôles de compétitivité.

En outre, ils soulignent qu'il est important de renforcer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en tenant compte notamment des conséquences du changement climatique sur les

cultures alimentaires dans le cadre des politiques de développement durable.

L'importance de l'eau est un fait reconnu: la conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui se tiendra en Jordanie en octobre 2008 définira une stratégie de l'eau pour la Méditerranée, qui défendra la préservation des ressources hydriques, la diversification des ressources d'approvisionnement en eau et l'utilisation rationnelle et durable de l'eau.

Les priorités fixées dans le programme indicatif régional pour le partenariat euro-méditerranéen et dans les futurs programmes resteront d'application et les contributions que la Communauté pourrait apporter aux nouveaux projets régionaux énumérés ci-dessous ne pourront être financées au détriment des dotations budgétaires bilatérales existantes provenant de l'instrument européen de voisinage et de partenariat ou de l'instrument de préadhésion (ou, dans le cas de la Mauritanie, du Fonds européen de développement).

Il est primordial de concrétiser les objectifs fixés dans la déclaration de Barcelone de 1995 et dans le programme de travail de 2005 et de les traduire en projets régionaux majeurs. Dans un premier temps, il est décidé de lancer un certain nombre d'initiatives clés, qui sont énumérées ci-dessous, et que le futur secrétariat devra présenter de manière détaillée.

Dépollution de la Méditerranée : Synonyme de culture et d'histoire, la Méditerranée ne se résume cependant pas, pour la région, à un symbole ou à une icône. Elle est également pourvoyeuse d'emplois et source de plaisirs pour ses riverains. Toutefois, la qualité de son environnement a subi de graves altérations ces derniers temps. S'appuyant sur l'initiative "Horizon 2020", la dépollution de la Méditerranée, y compris des régions côtières et des zones marines protégées, en particulier dans le secteur de l'eau et des déchets, sera donc très bénéfique pour les conditions de vie et de subsistance de ses populations.

Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres : La Méditerranée n'est pas une mer qui sépare, mais une mer qui unit les populations. Elle constitue également une grande voie de communication commerciale. La facilité et la sécurité d'accès et de circulation des marchandises et des personnes, sur terre et sur mer, sont essentielles pour entretenir des relations et renforcer le commerce régional. Le développement des autoroutes de la mer, y compris la connexion des ports, dans tout le bassin méditerranéen, ainsi que la construction d'autoroutes côtières et la modernisation de la liaison ferroviaire "trans-Maghreb", permettront d'accroître le flux et la liberté de circulation des personnes et des marchandises. Il convient d'accorder une attention particulière à la coopération dans le domaine de la sûreté et de la sécurité maritimes, dans une perspective d'intégration globale dans la région méditerranéenne.

Protection civile : Partout dans le monde, le paysage porte les traces des dégâts causés par des catastrophes d'origine humaine ou naturelle. Les effets du changement climatique sont évidents pour tous. La région méditerranéenne est particulièrement vulnérable et exposée à ces catastrophes. Un programme commun de protection civile sur la prévention des catastrophes, la préparation et la réaction à celles-ci, associant plus étroitement la région au mécanisme de protection civile de l'Union européenne, est donc l'une des grandes priorités pour cette région.

Energies de substitution : Plan solaire méditerranéen : L'activité qu'ont connue récemment les marchés énergétiques tant sur le plan de l'offre que de la demande confirme la nécessité de s'intéresser aux sources d'énergie de substitution. La commercialisation de toutes les sources d'énergie de substitution ainsi que la recherche et développement à leur propos constituent donc une priorité fondamentale de l'action menée en faveur du développement durable. Le secrétariat est chargé d'étudier la faisabilité, la conception et la création d'un plan solaire méditerranéen.

Enseignement supérieur et recherche, université euro-méditerranéenne : Une université euro-méditerranéenne (ayant son siège en Slovaquie) peut contribuer à la compréhension entre les peuples et encourager la coopération dans l'enseignement supérieur, dans le prolongement des objectifs fixés par le processus de Catane et la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (Le Caire, juin 2007). Cette université aura pour mission de mettre en place, par l'intermédiaire d'un réseau de coopération associant les institutions partenaires et les universités existantes de la région euroméditerranéenne, des programmes d'enseignement post-universitaire et des programmes de recherche, et de contribuer ainsi à la création de l'Espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur, des sciences et de la recherche. Les pays partenaires sont encouragés à exploiter pleinement les possibilités offertes par les programmes existants de coopération dans l'enseignement supérieur, tels que Tempus et Erasmus Mundus, y compris la Fenêtre de coopération extérieure. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration de la qualité et à l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail.

L'initiative méditerranéenne de développement des entreprises vise à aider les entités des pays partenaires qui apportent déjà un soutien aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises en évaluant les besoins de ces entreprises, en définissant des solutions stratégiques et en fournissant à ces entités les ressources nécessaires sous la forme d'une assistance technique et d'instruments financiers. Cette initiative s'inspirera du principe du partage des responsabilités et ses activités devraient compléter celles des entités oeuvrant déjà dans ce domaine. Les pays des deux rives de la Méditerranée y contribueront sur une base volontaire.

6. Déclaration conjointe de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, et de Sa Majesté le Roi Abdullah II, Souverain du Royaume de Jordanie, sur les relations franco-jordaniennes et sur la situation au Proche-Orient, le 27 août 2008.

Circonstances : Entretien avec Sa Majesté Abdullah II Ibn Hussein, Roi de Jordanie, à Paris le 27 août 2008

ti : Étant donné les liens bilatéraux solides qui unissent la République française et le Royaume hachémite de Jordanie et dans de nombreux domaines, et la détermination des deux pays à renforcer ces relations,

Les parties ont souligné leur volonté d'améliorer leur coopération sur des questions bilatérales et multilatérales d'intérêt commun.

Dans le contexte bilatéral, la France et la Jordanie ont exprimé leur satisfaction s'agissant des liens étroits unissant les deux pays à tous les niveaux et ont réitéré leur volonté d'approfondir la relation franco-jordanienne, notamment par une intensification des relations commerciales et économiques et une coopération dans des secteurs stratégiques clés.

A cet égard, les deux parties se sont félicitées de la signature, ce jour, du Protocole d'accord relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qui renforcera et institutionnalisera la coopération en matière nucléaire entre les divers organismes français et jordaniens.

Les parties saluent également la signature d'une lettre d'intention entre la Commission jordanienne de l'Énergie atomique (JAEC) et AREVA et comptent sur la signature de l'Accord d'exploration

portant sur l'extraction d'uranium dans le centre de la Jordanie entre la JAEC et AREVA dans un proche avenir.

Les deux parties se sont également félicitées de la signature, en mai dernier, par les ministres des affaires étrangères français et jordanien, du mémorandum d'entente sur la coordination politique qui renforcera le niveau de coopération nécessaire pour répondre aux intérêts stratégiques des deux pays.

Sa Majesté le Roi Abdullah II a exprimé de nouveau la gratitude de la Jordanie pour le soutien apporté par la France à l'allégement de la dette extérieure jordanienne, par le rachat anticipé de créances portant sur une part substantielle de la dette auprès du Club de Paris en mars dernier et par le biais du mécanisme bilatéral de conversion de dette en actifs, ce qui a contribué avec succès à accroître le niveau des investissements directs français dans des entreprises et projets jordaniens.

Au niveau régional, les parties ont souligné l'importance de faire progresser le processus de paix du Moyen-Orient vers la création d'un État palestinien moderne, indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël. Les parties ont réaffirmé leur attachement à un règlement global du conflit arabo-israélien conformément aux résolutions des Nations unies, aux principes de Madrid et à l'Initiative de Paix arabe. Les deux parties ont exprimé leur désir et leur volonté de coopérer étroitement à la réalisation de cet objectif qui contribuera à instaurer la stabilité et la sécurité dans la région.

Les parties ont également réaffirmé le caractère central du rôle de l'Union européenne dans l'établissement de la paix au Moyen-Orient et se sont déclarées à nouveau fermement convaincues de l'importance de la coopération entre les pays de l'Union et de la région du Moyen-Orient-Afrique du Nord dans tous les domaines, politique, économique, culturel et social.

A cet égard, la France et la Jordanie s'efforceront de convoquer une réunion Jordanie-Conseil de l'UE durant la Présidence française de l'Union européenne.

Les deux parties estiment également toutes deux que l'Union pour la Méditerranée peut constituer un dispositif efficace pour donner une nouvelle impulsion au Processus de Barcelone et approfondir les relations stratégiques entre les partenaires de la région euro-méditerranéenne dans l'intérêt de la paix, de la sécurité, du développement et de la prospérité mutuelle.

En ce qui concerne la situation en Irak, les deux parties expriment leur soutien aux efforts visant à la réconciliation nationale par le biais d'un processus politique inclusif assurant la stabilité, l'unité et la sécurité de l'Irak.

Les deux parties ont également exprimé leur satisfaction quant aux évolutions positives intervenues dans les relations bilatérales entre le Liban et la Syrie, attestées récemment par la décision d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays. Les deux parties ont exprimé leur attachement à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté du Liban ainsi qu'aux institutions nationales libanaises.

La France et la Jordanie s'accordent également sur le fait qu'une solution diplomatique aux tensions internationales provoquées par les tentatives de l'Iran d'acquérir des capacités nucléaires constitue la meilleure voie, en accord avec les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, et contribuerait à la sécurité et à la stabilité du Moyen-Orient.

7. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 24 mars 2009, sur la nomination de l'ambassadeur de Syrie au Liban.

ti : Le Président de la République se félicite de la nomination de l'ambassadeur de Syrie au Liban, conformément à l'annonce faite par les Présidents syrien et libanais dans leur communiqué du 14 août 2008 et confirmée par la déclaration conjointe du 15 octobre 2008.

Après l'établissement de relations diplomatiques, l'ouverture des ambassades et la nomination de l'ambassadeur du Liban en Syrie, la nomination de l'ambassadeur syrien au Liban marque une étape historique sur le chemin de la normalisation entre les deux pays.

La France souhaite que cette décision contribue à la stabilisation de la région, dans le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance de chacun des deux Etats.

8. Communiqué du ministère des affaires étrangères et européennes en date du 5 mai 2009 sur le contenu des discussions franco-israéliennes, notamment l'appel à la reprise des négociations israélo-palestiniennes en vue de la création d'un Etat palestinien et de la sécurité d'Israël.

Circonstances : Visite en France d'Avigdor Lieberman, Premier ministre adjoint et ministre israélien des affaires étrangères le 5 mai 2009 à Paris

ti : Bernard Kouchner a reçu cet après-midi Avigdor Lieberman, Premier ministre adjoint et ministre des Affaires étrangères de l'Etat d'Israël. Cette rencontre, la première entre les deux ministres, a permis un échange de vues sur les enjeux de politique régionale, dans le cadre de la revue stratégique actuellement menée par le nouveau gouvernement israélien entré en fonctions le 1er avril dernier.

Bernard Kouchner a rappelé les attentes de la France, s'agissant en particulier de la création d'un Etat palestinien viable coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël. Il a souligné l'urgence qu'il y avait à reprendre le processus de négociation en vue de cet objectif. Il a rappelé qu'il fallait faire de 2009 l'année de la paix, comme le président de la République l'a dit le 2 mars lors de la conférence de Charm el-Cheikh. C'est l'intérêt d'Israël et la seule voie susceptible de garantir sa sécurité à long terme, sécurité à laquelle la France est indéfectiblement attachée. La France entend dans cette perspective poursuivre son dialogue confiant avec Israël, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes a demandé l'arrêt complet des activités de colonisation, y compris celles liées à la "croissance naturelle", conformément notamment à la Feuille de route et a rappelé qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à Gaza et que la situation humanitaire et économique ne pourra durablement s'y s'améliorer que par l'ouverture permanente des points de passage.

Les ministres ont évoqué le volet régional du processus de paix. La relance des pourparlers indirects entre la Syrie et Israël est essentielle. La France considère que la relance du processus de paix dans

tous ses volets est la condition de la stabilité et de la sécurité à long terme d'Israël et de la région.

Les deux ministres ont enfin évoqué le dossier nucléaire iranien, au sujet duquel Bernard Kouchner a écouté avec attention les fortes préoccupations exprimées par Avigdor Lieberman. Il a indiqué à son homologue que la France, avec ses partenaires du E3+3, ne ménageait pas ses efforts pour obtenir de l'Iran qu'il se conforme à ses obligations internationales en suspendant notamment ses activités nucléaires sensibles.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 7 mai 2009

9. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 24 juin 2009, sur la question israélo-palestinienne.

Circonstances : Entretien avec M. Benyamin Netanyahu, Premier ministre d'Israël, à Paris le 24 juin 2009

ti :

Le Président de la République a eu une discussion approfondie sur le Proche et le Moyen-Orient avec le Premier ministre de l'Etat d'Israël, M. Benyamin Netanyahu, à l'occasion de sa première visite officielle en France depuis les élections législatives israéliennes de février dernier.

Le Président de la République a rappelé, avec la même force que lors de son discours devant la Knesset, le 23 juin 2008, que la France ne transigera jamais sur la sécurité d'Israël. Cet engagement est au coeur de la relation d'amitié et de confiance qui unit nos deux pays. A cet égard, le Président de la République a de nouveau marqué clairement que la perspective d'un Iran nucléaire est inacceptable.

Le Président de la République a aussi rappelé que la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique, moderne, viable, apaisé et pacifique, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, constitue l'une des meilleures garanties de sécurité à long terme pour Israël.

Le chef de l'Etat a salué la perspective d'un Etat palestinien, tracée par M. Netanyahu lors de son discours du 14 juin, à l'Université Bar Ilan de Tel-Aviv. Ce discours marque une avancée importante en direction de la seule solution possible, celle des deux Etats pour deux peuples. Le Président Sarkozy a précisé que le futur Etat palestinien ne pourra en aucune manière constituer une menace à la sécurité d'Israël.

La France est disposée à contribuer à une force internationale, notamment avec les Etats-Unis et ses partenaires de l'Union européenne. Elle est également prête à offrir des garanties de sécurité substantielles, auxquelles M. Netanyahu a fait appel dans son discours, afin d'aboutir à un accord de paix puis de le mettre en oeuvre. La France est aussi disposée à favoriser une reprise des négociations sans délais et sans pré-conditions, en vue d'un accord sur l'ensemble des paramètres du statut final. La France demande un engagement rapide de la communauté internationale pour parrainer de telles négociations, ainsi que la mise en oeuvre d'un cadre régional de paix.

Dans ce contexte, le Président de la République a appelé Israël à prendre, sans attendre, toutes les mesures possibles pour encourager la confiance, à commencer par le gel total des activités de

colonisation, ainsi que l'amélioration décisive des accès et mouvements pour les populations civiles palestiniennes.

Le chef de l'Etat a évoqué la situation notre compatriote Gilad Shalit, retenu en otage désormais depuis 3 ans à Gaza, et dont la libération constitue une priorité pour la France. Il a fait part de la totale disponibilité de la France à prendre de nouveau toute initiative utile pour aider à cette libération.

Le Président a salué les efforts égyptiens pour consolider le cessez-le-feu à Gaza et permettre l'ouverture et la reconstruction de ce territoire.

Il a rappelé sa conviction que la Syrie et le Liban peuvent jouer un rôle positif décisif pour contribuer à la paix dans la région et a encouragé une reprise du processus de paix sur ces deux volets.

10. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 11 août 2009, sur la libération de Mme Nazak Afschar, collaboratrice du Service culturel de l'Ambassade de France à Téhéran et demandant la libération de Mme Clotide Reiss, une Française détenue en Iran.

ti : Le Président de la République a appris avec une grande joie et un grand soulagement la sortie de prison de Mme Nazak AFSHAR, collaboratrice du Service culturel de l'Ambassade qui était détenue comme l'est encore Clotilde REISS.

Le chef de l'Etat, qui avait multiplié les interventions ces derniers jours, s'est entretenu avec elle au téléphone, dès sa sortie de prison.

Le Président de la République lui a fait part de sa satisfaction et de ses pensées les plus chaleureuses. Il a relevé la dignité avec laquelle Mme AFSHAR et Clotilde REISS avaient toutes deux affronté les procédures qui leur ont été imposées. Il demande maintenant que Clotilde REISS soit elle aussi libérée sans délai.

Le chef de l'Etat souhaite que les procédures iraniennes aboutissent au plus vite au retour de Clotilde en France, auprès de sa famille et de ses proches, ainsi qu'à la fin des poursuites contre Mme AFSHAR.

Le Président de la République tient aussi à exprimer sa reconnaissance aux pays de l'Union européenne et aux autres pays amis, comme la Syrie, qui nous ont apporté leur soutien dans cette première phase.

11. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 16 août 2009, sur le soutien apporté par la France à Mlle Clotilde Reiss, une Française jugée en Iran.

Circonstances : Sortie de prison de Mlle Clotilde Reiss, à Téhéran (Iran) le 16 août 2009

ti : Dès la sortie de prison de Clotilde Reiss, le Président de la République s'est entretenu avec elle. Il lui a exprimé sa joie et son plein soutien ainsi que celui de tous les Français, qui ont suivi avec inquiétude son arrestation et la procédure judiciaire à laquelle elle est soumise. Il a relevé la dignité et le courage avec lesquels Clotilde Reiss a affronté cette épreuve.

Clotilde Reiss est en bonne santé et garde un bon moral. Il a été convenu avec elle qu'elle serait hébergée à l'Ambassade de France dans l'attente de son retour en France. Le Président de la République s'est aussi entretenu avec M. Rémi Reiss, le père de Clotilde.

Les autorités françaises demandent maintenant qu'il soit mis fin au plus vite aux procédures judiciaires à l'encontre de Clotilde Reiss et de Mme Nazak Afshar, que rien ne peut justifier.

Le Président de la République continue de suivre les développements de ces affaires avec la plus grande attention. Il remercie les pays de l'Union européenne et d'autres pays amis, comme la Syrie, de la solidarité et de l'appui qu'ils nous ont apportés et continueront de nous apporter jusqu'à ce que nos deux compatriotes aient recouvré leur pleine liberté.

12. Déclaration de M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le bilan du mandat de Karen Abu Zayd en tant que commissaire générale de l'UNRWA, Paris le 22 janvier 2010.

Personnalité, fonction : KOUCHNER Bernard.

FRANCE. Ministre des affaires étrangères et européennes

Circonstances : Fin du mandat de Karen Abu Zayd, commissaire générale de l'UNRWA (Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

ti : Alors que le Secrétaire général des Nations unies vient de procéder à la désignation de son successeur M. Filippo Grandi, je tiens à exprimer à Mme Karen Abu Zayd la reconnaissance, l'estime et l'amitié que lui porte la France après les dix années qu'elle vient de passer à la tête de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), cinq années en tant que Commissaire générale adjoint et cinq autres en tant que Commissaire générale.

Tout au long de son mandat, Karen Abu Zayd a fait preuve d'une grande énergie au service de l'accomplissement des missions de l'UNRWA qui, depuis 1949, apporte des services de base (éducation, santé, services sociaux) aux 4,6 millions de réfugiés palestiniens qui se trouvent en Cisjordanie, à Gaza, au Liban, en Syrie et en Jordanie. Pendant le conflit à Gaza, Mme Abu Zayd a maintenu sa résidence au siège gazaoui de l'UNRWA, faisant preuve d'un courage exemplaire. Au-delà de l'assistance procurée aux réfugiés palestiniens par les personnels de l'UNRWA, Mme Abu Zayd, a, dans tous ses contacts diplomatiques, montré une grande détermination en faveur du respect des droits des réfugiés palestiniens : levée du blocus de Gaza, respect du droit international humanitaire à Gaza et en Cisjordanie, liberté de circulation et de travail au Liban, amélioration des conditions économiques en Syrie et en Jordanie.

La France a toujours apporté un soutien actif à l'action de l'UNRWA et continuera de le faire. Ce soutien est à la fois financier (en 2009, notre pays a apporté une contribution financière totale de plus de 9 millions d'euros), institutionnel (la France participe activement aux travaux de la Commission consultative de l'Agence) et politique : la France ne ménage pas ses efforts pour obtenir la levée du blocus de Gaza et le libre passage des personnels et des biens de l'UNRWA dans les Territoires palestiniens. Aux côtés de Filippo Grandi, auquel la France souhaite la meilleure réussite en tant que nouveau Commissaire général de l'UNRWA, la France continuera d'oeuvrer pour un aboutissement rapide du processus de paix au Proche Orient et pour la garantie d'une solution juste et agréée au drame des réfugiés palestiniens.

Source <http://www.diplomatie.gouv.fr>, le 25 janvier 2010

13. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 16 mai 2010, sur la libération de Mlle Clotilde Reiss, une Française retenue en Iran depuis juillet 2009.

ti : Après le retour en France de Clotilde REISS, le Président de la République exprime sa grande joie et celle de tous nos compatriotes. Elle va pouvoir retrouver tous ceux qui lui sont chers et qui l'attendaient avec impatience.

Il remercie tout particulièrement le Président du Brésil, M. LULA DA SILVA, le Président du Sénégal, M. Abdoulaye WADE, et le Président de la Syrie, M. Bachar AL ASSAD, pour leur rôle actif en faveur de la libération de notre compatriote.

Clotilde REISS était retenue injustement en Iran depuis juillet 2009. Elle a fait preuve tout au long de sa détention, puis de sa liberté conditionnelle à l'Ambassade de France, d'un courage et d'une dignité exemplaires.

14. Conseil des ministres du 3 août 2010. La coopération internationale du ministère de la culture et de la communication.

Personnalité, fonction : MITTERRAND Frédéric.

FRANCE. Ministre de la culture et de la communication

ti : Le ministre de la culture et de la communication a présenté une communication relative à la coopération internationale du ministère de la culture et de la communication.

Le ministère a considérablement développé ces dernières années sa coopération internationale, afin de répondre à la forte demande émanant de pays partenaires.

Le projet de Louvre Abou Dabi est l'initiative la plus emblématique en la matière. Il s'agit de créer d'ici à l'automne 2013, un musée universel, financé par l'Emirat d'Abou Dabi, auquel le Musée du Louvre et un grand nombre d'autres établissements culturels français apportent leur expertise et leur savoir faire. La France est également sollicitée par la Syrie, pour la refonte de l'ensemble de son système muséal, par la Tunisie, pour la création au coeur de Tunis d'une « Cité de la culture », ou

encore par Singapour, où plusieurs projets de coopération entre le Centre Pompidou et des institutions locales ont été lancés. Ces initiatives témoignent de la montée en puissance de l'action internationale des établissements culturels français. On pourrait citer également celles des scènes nationales, des grands orchestres, de la Bibliothèque nationale de France (BNF), du Centre national de la cinématographie et de l'image animée et de l'Institut national de l'audiovisuel.

Le ministère travaille également à l'émergence d'une politique européenne de la culture, notamment dans le domaine de la numérisation du patrimoine, et au développement du volet culturel de l'Union pour la Méditerranée, à travers par exemple le don de 500 000 ouvrages francophones de la BNF à la Bibliotheca Alexandrina. Il aide par ailleurs les autorités haïtiennes dans la reconstruction de la vie culturelle de ce pays.

Le rayonnement culturel de la France passe également par sa capacité à accueillir, pour des échanges et des formations, les créateurs et les professionnels étrangers et, plus généralement, les cultures étrangères. Cette priorité s'exprime notamment par l'organisation, avec le ministère des affaires étrangères et européennes, de saisons ou années, comme celles consacrées en 2010 à la Russie ou au Cinquantenaire des indépendances africaines et en 2011 au Mexique et à l'Estonie.

15. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 9 décembre 2010, sur les relations franco-syriennes.

Circonstances : Déjeuner de travail du Président de la République avec M. Bachar Al-Assad, Président de la République arabe syrienne, à Paris le 9 décembre 2010

ti : Le Président de la République a reçu aujourd'hui à déjeuner M. Bachar AL-ASSAD, Président de la République arabe syrienne.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre des relations suivies et amicales entre la France et la Syrie, a été l'occasion d'évoquer la situation au Proche-Orient et les relations bilatérales franco-syriennes.

Le chef de l'État a notamment abordé la situation au Liban, qu'il suit avec préoccupation en raison des tensions autour de l'activité du Tribunal spécial créé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Président de la République a rappelé l'attachement de la France au respect du mandat du Tribunal et de son indépendance. Il a d'autre part exprimé le souhait que le Gouvernement d'union nationale libanais puisse exercer effectivement ses responsabilités au service du Liban et de tous les Libanais. Le Président SARKOZY a enfin rappelé l'engagement de la France pour la sécurité du Liban à travers sa participation constante et substantielle à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Prenant acte avec regret de l'impasse qui se poursuit dans le processus de paix israélo-palestinien, le Président de la République a estimé que la réflexion sur la méthode à laquelle il a appelé n'en était que plus nécessaire afin d'adopter une approche plus collective et concertée, seule de nature à surmonter un blocage qui ne peut plus durer.

16. Communiqué de la Présidence de la République, en date du 16 janvier 2011, sur la situation politique au Liban.

ti : Le Président Nicolas SARKOZY a mené de nombreux contacts sur la situation au Liban ces derniers jours, notamment avec le Premier ministre libanais Saad HARIRI, le Roi ABDALLAH d'Arabie Saoudite, le Président Bachar AL ASSAD de Syrie, le Premier ministre Erdogan de Turquie, l'Émir de Qatar et le Président OBAMA.

Au regard des récentes évolutions, et notamment des changements intervenus au sein du Gouvernement libanais, le Président SARKOZY a proposé qu'un « Groupe de contact » de pays entretenant des liens particuliers avec le Liban et la région mettent leurs efforts en commun pour aider le Liban à surmonter les difficultés auxquelles il est actuellement confronté.

La France poursuivra ce dialogue avec les pays pressentis ou qui ont manifesté leur intérêt pour participer à ce groupe informel afin de déterminer avec eux le contenu et les modalités d'une action conjointe pour contribuer à préserver la stabilité du Liban dans le respect de ses institutions démocratiques, de sa souveraineté et de son indépendance. Une réunion sera proposée dans de brefs délais.

Le Secrétaire Général des Nations Unies est tenu informé de cette démarche